Ils guident les saisonniers sur la route du travail

EMPLOI Pour la première année, l'Espace saisonniers de la Maison de l'emploi du Périgord noir et la CFDT 24 tiennent des permanences dédiées au conseil et à la médiation

THIERRY DUMAS
t.dumas@sudouest.fr

Des personnes en quête d'emploi pour l'été, en simple recherche d'informations sur leurs droits ou, pire, en conflit avec leur employeur.

Hier matin, pour la deuxième fois de l'été, l'Espace saisonnier de la Maison de l'emploi du Périgord noir et les équipes du Syndicat des services de la CFDT 24 tenaient une permanence pour répondre à toutes ces demandes. « Nous avons une fonction de conseil et de médiation », résume Chantal Berthomé, responsable de l'espace saisonnier à l'initiative du partenariat conclu cette année avec la CFDT, représentée par Thierry Friconnet. « Parfois, les gens arrivent et nous disent que leurs heures supplémentaires n'ont pas été payées par exemple, commence-t-il. Je leur réponds : "Avez-vous au moins posé la question à votre patron ?" Et ils me répondent que non… On observe un énorme manque de dialogue entre employés et employeurs. »

C'est d'ailleurs dans cette optique qu'une charte, « une boîte à outils », comme l'appelle Chantal Berthomé, a été conçue au printemps 2011 pour rappeler, entre autres, les droits et les devoirs des deux parties.

Thierry Friconnet (CFDT) et Chantal Berthomé (Espace saisonniers), hier matin à la Maison de l'emploi du Périgord Noir. PHOTO T.D.

« Désamorcer les conflits »

Hier matin, les intéressées ont été sollicitées par une femme possédant un CDD dans un restaurant du centre-ville et rémunérée insuffisamment par rapport au nombre d'heures travaillées. « Elle ne savait pas quoi faire pour obtenir son dû, explique Thierry Friconnet. Son employeur lui a dit qu'il ne pouvait la payer plus car il n'y a pas eu assez de touristes. C'est vrai que la saison n'a pas vraiment commencé, on le voit rien qu'en regardant les terrasses, mais ce n'est pas une raison… Et ce cas n'est pas isolé malheureusement. »

La CFDT va donc récupérer le dossier complet de cette personne et envoyer une lettre à l'employeur pour lui rappeler ses droits. Si celle-ci n'est pas efficace, une démarche en justice suivra, comme cela arrive parfois dans la cité. « Mais le but, c'est vraiment de désamorcer le conflit, reprend Chantal Berthomé. Après, il ne faut pas généraliser. Il existe des employeurs qui n'appliquent pas la loi, mais il existe aussi des salariés qui ne respectent pas leur contrat. »

Son cœur a beau balancer du côté des employés, Thierry Friconnet reconnaît que des saisonniers qui s'engagent pour deux mois tout en sachant qu'ils s'arrêteront au bout d'un mois, « ça existe. Le problème, c'est que les patrons veulent du professionnalisme payé au Smic. D'ailleurs, il y a dix ans, on parlait d'accueil touristique. Ce n'était pas professionnalisé comme aujourd'hui où il s'agit désormais d'une industrie du tourisme. »

De quoi lui rappeler son arrivée dans la cité, il y a treize ans : « À l'époque, pour informer les saisonniers, nous avions un petit bus installé place du marché aux noix. On n'en est plus là heureusement. »

Il reste encore deux permanences d'accueil cet été, le mercredi 7 août et le jeudi 5 septembre, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Les chiffres du travail saisonnier

■ Selon une enquête réalisée par l'Insee en 2011, le travail saisonnier concernerait 8 700 personnes en Sud Périgord (comprenant le Bergeracois), dont 3 300 pour le Périgord noir. Parmi ces 3 300 salariés, 40 % travailleraient dans un rayon de 20 km autour de Sarlat.